



|  |   |                                 |
|--|---|---------------------------------|
| <b>Rapport n° 3</b>                                    | <b>GROUPEMENT<br/>ADMINISTRATION - FINANCES</b> | <b>Imputation budgétaire</b>    |
| <b>Conseil d'Administration<br/>du 8 décembre 2015</b> |   | <b>Chapitre :<br/>Article :</b> |

**SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA MAIRIE DE FESMY-LE-SART  
POUR LA REFECTION DE LA TOITURE  
DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION**

La commune de Fesmy-Le-Sart a souhaité rénover la toiture de la salle des fêtes et des cuisines qui sont en continuité des locaux occupés par le CPI de Fesmy-Le-Sart. Cette opération a pour but de réaliser l'enlèvement des tôles en amiante suivant la réglementation en vigueur et de les remplacer par une couverture en panneaux sandwich isolés.

Pour éviter de multiplier les intervenants, il vous est proposé de réaliser la rénovation de la partie de toiture du CPI en même temps que celle de la salle des fêtes. La mairie de Fesmy-le Sart assurera la maîtrise d'ouvrage du projet et le SDIS subventionnera la partie de travaux au prorata de la surface de toiture du CPI. Le montant des travaux concernant le SDIS s'élève à 7 964.17 € HT.

**Je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :**

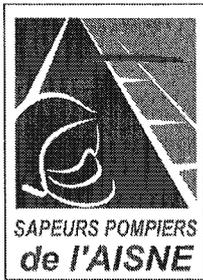
Vu le rapport n° 3 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- Délègue à la Commune de Fesmy-le-Sart la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la couverture du CPI ;
- Attribue à la Commune de Fesmy-le-Sart une subvention de 7 964.17 € pour la réalisation de ces travaux ;
- Inscrit au compte 20412 de la Décision modificative n° 1 de 2015 la somme correspondant.

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



|  |   |                         |
|--|---|-------------------------|
| Délibération n° 3                              | <b>GROUPEMENT<br/>ADMINISTRATION - FINANCES</b> | Imputation budgétaire   |
| Conseil d'Administration<br>du 8 décembre 2015 |   | Chapitre :<br>Article : |

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 18  
Votants : ..... 18

Affiché le

**04 JAN. 2016**

Le 8 décembre 2015 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2015, s'est réuni dans la salle des débats de l'Assemblée départementale à l'hôtel du Département à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Etaient présents :

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Jean-Paul ROSELEUX représentant Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Eric MANGIN représentant Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

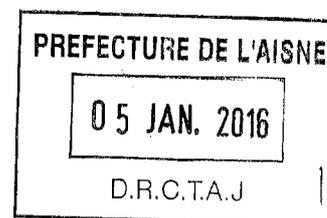
Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
M. le Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier  
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers

**Excusé(s) :** MM. Antoine LEFEVRE, Alain CREMONT, Noël LECOULTRE, Christian CROHEM, Mme Monique BRY.

**Assistaient à la séance :** M. Patrice LEROY, payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, M<sup>me</sup> Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.



**SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA MAIRIE DE FESMY-LE-SART  
POUR LA REFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION**

Vu le rapport n° 3 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Délégué à la Commune de Fesmy-le-Sart la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la couverture du CPI ;
- Attribue à la Commune de Fesmy-le-Sart une subvention de 7 964.17 € pour la réalisation de ces travaux ;
- Inscrit au compte 20412 de la Décision modificative n° 1 de 2015 la somme correspondant.

Le Président,

**Nicolas FRICOTEAUX**